



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT 644

Déposé le : 13.12.16

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

**Titre de l'interpellation :** Quelles sont les conséquences financières pour les Communes de l'introduction d'une 33<sup>ème</sup> période ?

## Texte déposé :

Au printemps dernier, une Députée déposait un postulat (16\_POS\_170) demandant l'introduction rapide d'une 33<sup>ème</sup> période d'enseignement pour les années 9 à 11 et celle-ci a été intégrée dans le budget 2017. La commission ad hoc ayant aujourd'hui rendu son rapport, force est de constater qu'il manque un élément essentiel à la réflexion : quelle sera l'incidence financière de cette période supplémentaire sur les budgets communaux ? En effet, il a été oublié que ce sont les communes qui sont en charge des transports scolaires et de l'accueil parascolaire, et que l'introduction d'une heure supplémentaire aura une répercussion non négligeable sur l'organisation de l'horaire scolaire dans les établissements qui se sont rendus conformes à la LEO en planifiant des horaires « bloc », donc uniformisés. Pour rappel, modèle standard dit du 4+3 (4 périodes le matin + 3 l'après-midi) ne permet pas de grande souplesse. Introduire, par exemple, la 33<sup>ème</sup> période le mercredi matin, induirait un transport supplémentaire pour les élèves du secondaire (9 à 11<sup>ème</sup>), donc des dépenses supplémentaires pour les communes.

De même, qu'une heure en plus sur la pause de midi empêcherait les élèves qui le peuvent de rentrer à midi, donc les obligerait à manger à la cantine, ce qui induirait pour la commune de subventionner les repas pour cette catégorie d'élèves.

Enfin, de rajouter cette période en fin de journée pourrait compromettre des activités parascolaires mises en places par les communes.

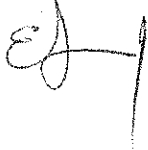
Sans remettre en question l'ajout de temps scolaire supplémentaire pour les élèves, il semble que les communes n'aient pas eu grand mot à dire sur cette décision.

Afin de clarifier les choses, je pose donc au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- Les communes ont-elles été consultées sur les conséquences organisationnelles et financières de l'introduction d'une 33<sup>ème</sup> période à l'horaire du cycle 3 ? Sinon, pourquoi ?
- Le Conseil d'Etat a-t-il chiffré les conséquences financières de cette introduction sur les budgets communaux ? Sinon, pourquoi ? Si oui, quels sont ces chiffres ?
- Quelles mesures le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre pour compenser les dépenses communales supplémentaires engendrées par cette 33<sup>ème</sup> période ?

Commentaire(s)

Conclusions  
Souhaite développer  Ne souhaite pas développer

<u>Nom et prénom de l'auteur :</u> Eric Sonnay	<u>Signature :</u> 
<u>Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :</u>	<u>Signature(s) :</u>

## Liste des députés signataires – état au 6 décembre 2016

Aminian Taraneh	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques 	Clément François	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Collet Michel	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe 	<del>Freymond Isabelle</del>
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Cantone Fabienne
Bendahan Samuel	Creteigny Gérald	Gander Hugues
Berthoud Alexandre	Creteigny Laurence 	Genton Jean-Marc 
Bezençon Jean-Luc 	Croci-Torti Nicolas 	Germain Philippe 
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe 	Cuérel Julien	Golaz Olivier 
Bonny Dominique-Richard 	Debluë François 	Grandjean Pierre 
Bory Marc-André	Décosterd Anne	Grobéty Philippe 
Bovay Alain 	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Buffat Marc-Olivier 	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques 
Butera Sonya	Desmeules Michel 	Hurni Véronique
Cachin Jean-François 	Despot Fabienne	Induni Valérie
Chapalay Albert 	Devaud Grégory	Jaccard Nathalie
Chappuis Laurent	Dolivo Jean-Michel	Jaccoud Jessica
Cherubini Alberto	Donzé Manuel	Jaquet-Berger Christiane
Cherbuin Amélie	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy 
Chevalley Christine 	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Chevalley Jean-Rémy 	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf 
Christen Jérôme	Eggenberger Julien	Keller Vincent

## Liste des députés signataires – état au 6 décembre 2016

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Sansonnens Julien
Krieg Philippe	Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian 	Pahud Yvan	Schelker Carole 
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schobinger Bastien
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwaar Valérie
Luisier Christelle 	Pillonel Cédric	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Probst Delphine	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Randin Philippe	Stürner Felix
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie 
Martin Josée	Räss Etienne	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Rau Michel 	Thuillard Jean-François
Matter Claude 	Ravenel Yves	Tosato Oscar
Mayor Olivier	Renaud Michel	Treboux Maurice
Meienberger Daniel 	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane 	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	Uffer Filip
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain 
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Michel	Romano Myriam	Voiblet Claude-Alain
Modoux Philippe	Roulet Catherine	Volet Pierre 
Mojon Gérard 	Roulet-Grin Pierrette	Vuillemin Philippe 
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Ruch Daniel 	Wyssa Claudine 
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Züger Eric